

**CONSEIL MUNICIPAL du 24 mai 2019**  
**Convocation du 18 mai 2019**

Le conseil municipal s'est réuni vendredi 24 mai à 20h00, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Michel Rochet, Maire.

Présents : MM. M. Rochet, D. Ferniot, Ph. Bride, Mme L. Jeanguillaume, S. Hählen,

MM J. Courvoisier et D. Chapoutot, Cl. Kimmel, Ch. Pasteur, Mmes S. Piquet, A. Fromond, J. Geneletti  
D. Rebboah

Secrétaire de séance : Philippe Bride

Le compte rendu de la réunion précédente est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance est accepté, est rajouté une délibération portant sur l'attribution d'un logement sis au 1<sup>er</sup> étage de l'école maternelle.

**DELIBERATIONS** : Toutes les délibérations présentées au conseil ont été approuvées à l'unanimité sauf stipulation.

1. DPU : Le conseil décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente d'une maison avec terrain, parcelle cadastrée A 246 et A 247.
2. Convention gymnase : concernant l'utilisation du gymnase et des installations sportives extérieures, le coût du fonctionnement est remis en cause par le lycée et la Région. Auparavant, la Région réglait 11.65€ par élève, le lycée prenait en charge 2000€. Le montant s'élevait à 6 660€ pur un coût réel de 18 841€. Soit les 2/3 de la dépense restaient à la charge de la commune. Aujourd'hui, la Région change les règles et ne paiera plus que : 14.50€ de l'heure pour les élèves du lycée jusqu'au bac, pour l'utilisation intérieure. Pour la même utilisation partagée avec les élèves de l'IEF CTF, le prix payé sera de 7.25€ de l'heure. Pour l'utilisation des infrastructures extérieures, le prix sera de 5€. Pour l'année, la Région règlera 4821.30€. Il devrait rester à la charge du lycée pour les élèves de BTS et l'UNSS (Union Nationale Sport Scolaire) du mercredi, la somme de 1838.75€. Après débat, le conseil autorise le Maire à signer la convention tripartite pour 3 ans, avec la Région et le Lycée du Bois pour la partie concernant le sport scolaire (jusqu'au bac) aux tarifs proposés. Concernant les élèves postbac et l'UNSS du mercredi, le conseil fixe le coût horaire à 11€ pour 177h d'utilisation, soit 1947€. La commune ne veut pas supporter d'avantage les coûts de fonctionnement des installations sportives mises à disposition du lycée en dehors du temps scolaire. Une convention identique sera signée avec l'IEF CTF. M. le Proviseur sera informé de cette proposition.
3. Règlement du gymnase : le bureau de l'OMS a révisé le règlement du gymnase, quelques modifications y ont été apportées. Après lecture, le conseil valide ce nouveau règlement.
4. Tarif affouage 2018 : le tarif de 6€ le stère est reconduit.
5. Transfert d'un droit de place : la société de taxi « TAXI GB », stationnée sur la commune change de propriétaire. La société « Florine Taxi » prend la succession et est autorisée à stationner sur le même emplacement.
6. Groupe scolaire : la CCVA a demandé au Sidec une étude comparative sur les deux sites envisagés pour l'implantation du futur groupe scolaire (soit en face du stade, soit sur la route de Villers, à l'angle de la route de la Tuilerie. L'implantation la plus judicieuse d'après l'étude, serait en face du stade : accessibilité des véhicules, plus faible déclivité du terrain, proximité des infrastructures sportives, mutualisation d'espace de stationnement, raccordement aux réseaux et éventuellement à chaufferie bois du lycée. Pour le site sur la route de Villers : déclivité du terrain et taille du terrain obligent à prévoir un bâtiment à deux niveaux, accès par les véhicules difficiles et absence de surface pour le sport. Une nouvelle étude financière est attendue pour comparer les coûts de construction. Il est à noter que l'équipe éducative et les représentants des parents d'élèves de Mouchard sont en accord avec le choix de la commune pour le site en face du stade. Après débat, le conseil renouvelle sa volonté d'une construction sur ce site.
7. Sidec : effacement rural poste transformateur. Le transformateur situé à l'angle des rues de Strasbourg et de la Raiproz fera l'objet de travaux visant à le rendre plus discret. Coût total des travaux : 86 720€, reste en charge la part communale : 19 293.84€. Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.
8. Convention « piégeurs du Jura » : il s'agit d'une convention de service pour une intervention de piégeage d'animaux susceptibles d'occasionner des dégâts, en l'occurrence des ragondins. Cette convention porte sur la capture de 20 ragondins pour un coût de 124€. Le conseil autorise le Maire à signer cette convention.

9. Piste cyclable : le Conseil Départemental du Jura va procéder à l'aménagement de la piste cyclable « voie des Salines entre le giratoire du Bel Air et la gare SNCF. La commune souhaite profiter de ces travaux pour rénover les trottoirs côté droit en direction du Bel'Air. L'étude et les travaux d'ingénierie ont été réalisés par le Conseil Départemental. Cette situation est avantageuse car cela représente une dépense en moins pour la commune. Le coût total estimé des travaux s'élève à 297 813€, la part communale est estimée à 98 799€ TTC. Après exposé, le conseil valide et demande au CD39 de bien vouloir poursuivre cette étude d'avant-projet.
10. Attribution de logement : après exposé, le conseil décide d'attribuer le logement type F4 de l'école maternelle à Mme Elodie Aldeguer à compter du 1<sup>er</sup> juillet. Quelques travaux de peinture seront réalisés par les agents techniques auparavant.
11. Subvention à l'association « Idées en sève » : cette association a pour but d'aborder le thème de la forêt, du bois, et a pour projet d'organiser des ateliers d'échanges avec différents intervenants, sous un aspect philosophique. Un de ces ateliers est prévu courant novembre avec pour thème « forêt et résistance ». Le conseil, après débat, décide d'allouer une subvention de 500€ avec 8 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

#### **TRAVAUX :**

Mairie : l'aménagement est en cours, du mobilier est attendu.

Rue Mouffetard et bas de la rue Gilbert Cuinet : l'enrobé a été posé.

Amendes de Police : le conseil départemental examine la demande de subvention de 3 611.56€ concernant la mise en place de l'écluse face à la mairie.

Sculpture bois de l'entrée de la maison de santé : Clément Kimmel a réalisé le socle afin de l'installer. La sculpture sera installée le 13 juin à 18h30.

#### **INFORMATIONS DIVERSES :**

Le projet ENIR (école numérique innovante et ruralité) qui concerne l'acquisition de 2 tableaux interactifs avec vidéoprojecteurs, un ordinateur portable, 3 visualiseurs et 10 licences windows 10 a été retenu par la DSDEN du Jura. Il est en cours de validation. Un dossier de demande de subvention au titre du contrat de ruralité sera établi. La classe des maternelles sera également équipée bien que non subventionnable.

15/06 : Communes forestières : la COFOR tiendra son assemblée générale ordinaire à Mouchard, le 15 juin. La COFOR a envoyé à la mairie un questionnaire sur la crise sanitaire des scolytes.

04/06 : 10h30 - assemblée générale ordinaire de la mission locale Dole Revermont.

FIBRE : le Conseil Départemental du Jura ne veut pas voter sa prise en charge du redéploiement de la fibre ; Une réunion aura lieu prochainement sur ce sujet.

07/06 à 10h30 : assemblée générale de l'association « Saint Michel le Haut »

08/06 : Football : finale départementale jeunes, organisée par le FCMA

14/06 à 18h30 : assemblée générale ordinaire du FCMA

15/06 au Moulin de Brainans et 28/06 à Arc et Senans : Musicaloue.

06/06 : réunion prévue avec LYRIA reportée sans date

15/06 : spectacle « Madame La Loue » à Chissey sur Loue, les élèves de nos écoles y participent.

1<sup>er</sup> juin : prix René Renou remis à la Vigne Conservatoire, avec la présence d'une petite délégation de Vöhl.

29/06 : inauguration de la mairie, une petite délégation de Vöhl sera présente.

21/06 à 16h30 : inauguration de la nouvelle gendarmerie à Mont Sous Vaudrey

21/06 : début des rencontres théâtrales du Val d'Amour à Champagne sur Loue.

Age et Vie : une lettre de soutien à Age et Vie sera signée et remise au Président de la République à l'occasion de la présentation de l'association.

Fleurissement : la commune a gagné le 9<sup>ème</sup> prix/2018 pour le fleurissement des villes et villages.

16/05 : Réunion OMS : dégradation en salle Sapin, répétition de la Clairette en salle Palissandre. Programmation des clés électroniques. 910€ de subvention proposée par l'OMS à répartir.

1<sup>er</sup> et 2 juin : tournoi départemental de tennis de table.

Travaux au gymnase : la subvention DETR est en attente d'attribution par la Préfecture.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h22.

Prochain conseil : vendredi 5 juillet 2019 à 20h00.

Le secrétaire,

Philippe Bride

Le Maire,

Michel Rochet